

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tel. 02 54 87 80 24
Telecopie 02 54 87 80 36

E-mail : mairiedesuevres@wanadoo.fr



Séance du jeudi 8 septembre 2022

Modification des règles de publicité des actes à compter du 1er juillet 2022

À partir du 1er juillet 2022, la publication électronique devient la formalité de publicité de droit commun sauf pour les communes de moins de 3 500 habitants. C'est pourquoi, la commune de Suèvres a décidé de continuer, en plus de la publication électronique, l'affichage dans les panneaux.

Le compte rendu du conseil municipal est remplacé par la liste des délibérations examinées.

Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il sera consultable sur le site de la commune et mis à la disposition du public après avoir été arrêté lors du prochain conseil municipal (13 octobre).

Liste des délibérations examinées :

Numéro	Objet	Décision du CM
40/2022	Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs exploitant un réseau de télécommunications ouvert au public	Approuvé / 18 voix pour
41/2022	Modification du RIFSEEP pour augmenter le plafond IFSE du cadre d'emplois des agents de maîtrise	Approuvé / 18 voix pour
42/2022	Modification du temps de travail d'un emploi	Approuvé / 18 voix pour
43/2022	Entretien annuel du lotissement Agnès Sorel	Approuvé / 17 voix pour et 1 abstention
44/2022	Subvention exceptionnelle : Freezgo, ASPTT Blois	Approuvé / 17 voix pour et 1 abstention
45/2022	Festillésime 2023 : choix de la programmation	Approuvé / 18 voix pour

Suèvres, le 16 septembre 2022
Le Maire : Frédéric DEJENTE



VAL DE LOIRE
PATRIMOINE MONDIAL

